



COMMUNIQUÉ CONJOINT



Au service
des peuples
et des nations

La Constitution au service du citoyen en Algérie

Le PNUD appuie le Conseil constitutionnel pour favoriser l'accès des citoyens à la justice constitutionnelle

Alger, le 18 mars 2018 - Le Conseil constitutionnel, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère des affaires étrangères ont signé aujourd'hui un accord de partenariat relatif à l'accès des citoyens à la justice constitutionnelle, dont la durée s'étalera sur trois ans.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du Conseil constitutionnel en présence de Son Excellence le Président du Conseil constitutionnel, M. Mourad Medelci et du Sous-secrétaire général des Nations unies et Directeur Régional du PNUD pour les États arabes, M. Mourad Wahba.

Monsieur Mourad Medelci, au sujet du partenariat entre l'Algérie et les Nations unies, a déclaré « Nous privilégions le partenariat avec le PNUD car l'Algérie fait partie de l'ONU », en soulignant « L'amendement porté par l'article 188 permettra aux citoyens de devenir les premiers défenseurs de la Constitution ».

"Nous apprécions grandement la confiance que le Conseil constitutionnel accorde au PNUD à travers l'accord que nous signons aujourd'hui, et nous nous engageons à fournir le meilleur appui possible pour atteindre ses objectifs", a déclaré le Directeur Régional du PNUD, M. Mourad Wahba. "Le PNUD a accompagné de nombreux processus constitutionnels à travers le monde, apportant un appui, fondé sur les principes de neutralité et d'impartialité guidant nos actions et notre respect de la souveraineté nationale".

Le soutien au Conseil constitutionnel, visant plus d'efficacité, d'ouverture et de redevabilité, sera mis en œuvre à travers diverses activités structurées autour de trois piliers consistant dans le renforcement des moyens du Conseil constitutionnel, l'appui à la mise-en-place de la réforme instaurant l'exception d'inconstitutionnalité et le renforcement des capacités de tous les acteurs intervenant dans la cette procédure.

Ceci s'inscrit dans le cadre des réformes constitutionnelles introduites par la dernière révision de la Constitution algérienne, adoptée en 2016. Ouvrant la voie à une gouvernance plus inclusive et efficace, ces réformes renforcent l'État de droit.